



Toque en paille Pôle Nord, ruban glacé vieux ton, bouquet de roses.

Modèle de la maison Augustine, Paris

Importé par W. H. Barry & Co., Montréal

tes les entreprises louables, le secours à accorder à toutes les initiatives qui ont pour objet l'amélioration du sort des familles pauvres,—ou même des familles possédant une aisance relative.

"Le résultat est splendide."

Si, après avoir lu ce chef-d'œuvre de galimatias, nos hommes d'affaires ne sont pas convaincus qu'ils sont dans l'erreur en ne réclamant pas le vote de la "Loi concernant la Coopération", c'est qu'ils n'ont vraiment ni largeur de vues, ni clairvoyance.

Reprenons la citation que nous venons de faire. "L'Action Sociale" voudrait-elle allumer sa lanterne et éclairer un peu mieux ses lecteurs en répondant à ces simples questions:

Est-ce que les particuliers qui s'associent, forment des Compagnies et obtiennent leur incorporation en vertu de l'Acte des Compagnies, ne cherchent pas, elles aussi, à tirer le meilleur parti de leurs ressources?

Est-ce que le capital de ces Compagnies n'est pas formé des économies de chacun des sociétaires ou actionnaires?

Est-ce que chacun des membres de l'Association ou de la Compagnie n'est pas, par le fait, participant aux bénéfices?

Sous ce triple rapport nous demandons à "L'Action Sociale", quelle différence elle voit entre les Compagnies opérant en vertu de l'Acte des Compagnies et les Sociétés qui opéreraient en vertu de la loi projetée sur les Sociétés Coopératives?

"L'Action Sociale" nous apprend bien que l'esprit d'épargne est opposé aux habitudes de luxe et de prodigalité—M. de La Palisse n'eut pas mieux dit—mais elle ne nous dit pas, ne nous montre pas en quoi les Sociétés Coopératives sont nécessaires pour donner à nos populations l'esprit d'économie et d'épargne.

Nos banques commerciales ainsi que nos caisses et banques d'épargne ont-elles attendu la création des Caisses Populaires pour ouvrir leurs guichets à la petite épargne? Ne reçoivent-elles pas les dépôts les plus minimes des plus humbles parmi les gens économes?

Mais il ne s'agit pas uniquement des

caisses populaires ou Sociétés coopératives de crédit.

"L'Action Sociale" ne veut évidemment pas comprendre que, ce à quoi s'opposent les commerçants et les financiers, c'est à la création de sociétés privilégiées, hors du droit commun, ayant tous les avantages quand d'autres ont toutes les charges.

Il s'agit autant des Sociétés Coopératives de Crédit que des Sociétés Coopératives de consommation et de production. Il ne faut pas qu'elles aient des avantages dont les autres Compagnies ne jouissent pas et il faut qu'elles aient les mêmes charges que celles qui pèsent sur les autres Compagnies.

Ce n'est donc pas sans motifs que les hommes d'affaires s'opposent à la "Loi concernant la coopération."

Ils veulent vivre et ne pas se laisser ruiner par des Sociétés qui se serviraient de leurs privilèges pour les étrangler. C'est ce que "L'Action Sociale" dans les nuages où elle se perd, n'a pas su voir.